



MAGASINIER(ÈRE)

Distributeurs de matériaux de construction

#Connaissance des produits

#Gestion des stocks

#Respect des règles de sécurité

#Qualité d'écoute et de conseil

#Esprit d'équipe

#Sens de l'organisation



**DISTRIBUTEURS DE MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION**

COMPÉTENCES

> D'AVENIR


Constructyts


FDMC


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Un métier, toujours dans l'action



Réceptionner,
déplacer, charger,
décharger, ranger et
stocker les matériaux
de construction



Contrôler le bon
fonctionnement
des engins utilisés



Préparer les
commandes
et les expéditions
de matériaux



Accueillir et conseiller
les clients



Dans certaines
agences : **assurer la
vente des matériaux
et gérer l'organisation
des transports**

Le métier de magasinier(ère)

en bref

Un métier d'organisation : tu participes à la gestion des matériaux, de la réception en agence à l'expédition chez les clients

Un métier dynamique : tu bouges beaucoup pour préparer les commandes

Un métier d'échange : tu es en contact constant avec les clients et le reste de l'équipe

Un métier qui peut t'emmener loin

Le magasinier(ère) peut évoluer vers les métiers de la logistique (manager, responsable d'équipe logistique, chauffeur(euse)-livreur(euse), ...) ou du commercial (vendeur(euse)-conseil, ...).

Des avantages exclusifs

- Secteur en pleine croissance = emploi assuré
- Passerelles professionnelles pour évoluer
- Projets d'avenir innovants liés à la transition écologique
- Primes variables, prime de vacances, prime d'ancienneté



Rejoins les équipes des distributeurs de matériaux !

Au cœur de la filière de la Construction, les distributeurs de matériaux vendent les produits destinés à bâtir et rénover l'habitat, mais aussi à approvisionner les chantiers. Ils assurent un rôle essentiel de conseil auprès des professionnels du BTP et du grand public, en proposant des solutions adaptées pour accélérer la transition énergétique.

Les études et formations



Des formations

sont accessibles en alternance !

L'alternance, c'est à la fois une formation et un emploi rémunéré

1

Tu signes un contrat de travail qui te donne les mêmes droits que les salariés : salaire, congés, santé, transport, ...

2

Tu alternes des périodes de formation avec des périodes de mise en pratique en entreprise.

Elle a choisi le métier de magasinier(ère)

Je gère les arrivées et sorties des matériaux, ainsi que leur stockage pour les équipes. Mon sens de l'organisation et mon relationnel sont des atouts au quotidien ! ”

Céline, 22 ans
Magasinière

**RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE**



WWW.AVENIR-DISTRIBUTEURS-CONSTRUCTION.FR